

[ACCOMPAGNEMENT] RÉALISER MES FORMALITÉS D'ENTREPRISE

Simplifiez vos démarches administratives avec le
Centre de Formalités des Entreprises !

Vous êtes créateur ou repreneur et vous êtes perdu dans la jungle des documents administratifs ?

Pas de panique, votre Centre de Formalités des Entreprises :

- **Vous propose un accompagnement personnalisé au regard de votre situation**
- **Vous explique et simplifie vos démarches**
- **Vous fait gagner du temps et de l'argent**

POURQUOI ?

Le CFE permet aux entreprises de souscrire en un même lieu et sur un même document les déclarations auxquelles elles sont tenues par les lois et règlements dans le domaine juridique, administratif, social, fiscal et statistique afférents à leur création, à la modification de leur situation et à la cessation de leur activité.

Il s'agit de transmettre pour vous, après vérification, votre dossier aux différents organismes concernés par la formalité.

Votre CCI délivre aussi les [cartes de commerçants non sédentaires](#).

DE QUEL CFE VOUS DÉPENDEZ ?

Votre CFE de rattachement dépend du secteur d'activité dans lequel vous souhaitez exercer et de votre zone géographique d'implantation.

La CCI Côtes d'Armor accompagne :

- les entreprises commerciales,
- les entreprises de l'hôtellerie-restauration,
- les entreprises de l'artisanat BTP de 11 salariés et + ,
- les activités ambulantes,
- les agents immobiliers,
- les entreprises industrielles,
- les profession libérales de type société,
- les entreprises de services aux particuliers,
- les entreprises de services aux entreprises Start-up, Transport, Tourisme.

Pour les autres domaines d'activités, [prenez contact avec le CFE compétent](#).

VOUS DÉPENDEZ DU CFE DE LA CCI CÔTES D'ARMOR ?

Pour mieux vous connaître, laissez-vous guider par le questionnaire

(accessible via le lien [ça m'intéresse](#)) afin que la CCI vous propose la prestation la plus adaptée selon vos attentes :

- Un entretien individuel pour immatriculer votre entreprise (entreprise individuelle, société, agent immobilier, commerçant ambulante)
- Une formation « [les étapes pour bien démarrer la micro-entreprise](#) »
- Une formation " [5 jours pour entreprendre](#) "

Les prestations de la CCI sont proposées aux **porteurs de projet qui souhaitent s'implanter en Côtes d'Armor.**

ça m'intéresse !

OPTEZ POUR LE SERVICE +

Le **SERVICE +** est une assistance personnalisée pour simplifier vos démarches. Un chargé de formalités de votre CCI vous accompagne durant toutes les étapes du développement de votre entreprise.

Il est votre interlocuteur privilégié pour :

Diagnostiquer et analyser votre dossier

Vous bénéficier d'un accueil et d'un diagnostic personnalisés avec un conseiller. Il examine la conformité des pièces et contrôle la cohérence des informations déclarées. Il traite votre dossier et/ou vous contacte par téléphone.

Suivre votre dossier

Le conseiller assure un suivi complet et reste votre interlocuteur unique pour votre formalité.

>> [En savoir +](#)

+ LES PLUS

- Faciliter et simplifier vos démarches
- Bénéficier d'une assistance sur-mesure
- Avoir la garantie d'un dossier conforme
- Bénéficier d'un rendez-vous personnalisé

La prestation « Service + » vous sera facturée 70 €. *A cette prestation s'ajoutent les frais dus au Greffe. En aucun cas le CFE ne peut garantir la recevabilité finale du dossier qui dépend des organismes destinataires.

CONSTITUEZ VOUS-MÊME VOTRE DOSSIER DE FORMALITÉS

Il vous est également possible de constituer vous-même votre dossier de formalités, pour cela le Centre des Formalités des Entreprises :

- Remet les documents nécessaires
- Réceptionne votre dossier et en assure un contrôle formel

- Vous retourne votre dossier si incomplet
- Enregistre votre dossier complété par vos soins
- Vous délivre un récépissé
- Transmet votre dossier aux organismes destinataires

LE RÉSEAU CCI DES CENTRES DE FORMALITÉS D'ENTREPRISES, C'EST

- + **40 ans** d'expérience dans la réalisation de vos formalités d'entreprises
- **800 000** formalités par an
- **250 000** créations d'entreprises
- **478 000** changements de statut
- **60 000** cartes d'agents immobiliers
- **40 000** cartes d'agents ambulants

Une présence de proximité à la CCI Côtes d'Armor à Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et Loudéac.



"Tous les jours, je rencontre des futurs chefs d'entreprise qui veulent démarrer leur activité mais sont freinés par le volet juridique et administratif. Nous en discutons et je réalise pour eux leurs formalités d'entreprises. Je les accompagne, ils gagnent en rapidité et peuvent se concentrer sur leur activité."

Pour toute information
02 96 78 62 00

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00